Elections Canada

Bureau du directeur général des élections

2015-2016

Rapport ministériel sur le rendement

Marc Mayrand
Directeur général des élections du Canada

L'honorable Maryam Monsef, C.P., députée,
Ministre des Institutions démocratiques

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser au :

Centre de renseignements
Élections Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec)
K1A 0M6
Tél. : 1-800-463-6868
Téléc. : 1-888-524-1444 (sans frais)
ATS : 1-800-361-8935
www.elections.ca

ElectionsCanF

@ElectionsCan_F

ElectionsCanadaF

ISSN : 1490-5434
N° de catalogue : SE2-4F-PDF

© Directeur général des élections du Canada, 2016

Tous droits réservés

Table des matières

Message du directeur général des élections 1
Points saillants des résultats 3
Section I : Aperçu des dépenses organisationnelles 5
Profil de l'organisme 5
Contexte organisationnel 5
Priorités organisationnelles 9
Section II : Aperçu des dépenses 11
Dépenses réelles 11
Sommaire du rendement budgétaire 12
Tendances relatives aux dépenses de l'organisme 13
Dépenses par crédit voté 13
Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental 14
États financiers et faits saillants des états financiers 15
Section III : Analyse des programmes et des services internes 17
Programmes 17
Programme 1.1 : Opérations électorales 17
Programme 1.2 : Régulation des activités électorales 23
Programme 1.3 : Engagement électoral 27
Services internes 33
Section IV : Renseignements supplémentaires 37
Tableaux de renseignements supplémentaires 37
Dépenses fiscales fédérales 37
Coordonnées de l'organisme 38
Annexe : Définitions 39
Notes 43

Message du directeur général des élections

C'est avec plaisir que je présente le *Rapport ministériel sur le rendement 2015-2016* d'Élections Canada, qui décrit les progrès accomplis à l'égard de ses priorités et de ses plans pluriannuels au cours du dernier exercice.

Pour assurer la conduite de l'élection fédérale la plus longue en plus de 140 ans, Élections Canada s'est employé à améliorer la commodité et l'accessibilité des services électoraux offerts aux Canadiens, tout en renforçant la confiance envers le système électoral.

L'organisme a proposé des options d'inscription plus pratiques et a amélioré l'accès aux renseignements sur l'inscription, l'identification et les procédures de vote. Il a augmenté le nombre de lieux de vote par anticipation et par bulletin spécial, s'est assuré que les lieux et les procédures de vote respectent les normes d'accessibilité accrue pour les électeurs handicapés, et a noué un dialogue fructueux avec des groupes qui se heurtent habituellement à d'importants obstacles dans l'exercice de leur droit de vote.

Élections Canada a également renforcé sa capacité à détecter et à répondre aux incidents qui pourraient nuire à la participation des électeurs. Pour accroître le respect des procédures de vote par les préposés au scrutin, l'organisme a mis en œuvre un programme de formation remanié et a fait exécuter, conformément à la Loi, une vérification indépendante du rendement des préposés au scrutin. Il a également terminé le processus de révision des limites des circonscriptions fédérales et a revu ses systèmes de financement politique, tout en continuant de collaborer avec les partis politiques et d'autres intervenants pour veiller à ce que les services électoraux répondent aux besoins de tous les participants.

Le taux de participation à la 42^{e} élection générale fut le plus élevé en 20 ans à l'échelle nationale, en plus de connaître une hausse notable chez certains groupes cibles. On n'a relevé aucun cas d'interférence systématique sur la participation des électeurs, et la grande majorité de l'électorat et des entités politiques ont exprimé leur confiance en la conduite de l'élection par Élections Canada.

Les conclusions des analyses postélectorales ont été présentées au Parlement dans deux rapports déposés au printemps et à l'automne 2016. Elles appuient également mon rapport de recommandations qui a été publié peu de temps par la suite.

Malgré son succès, cette élection a démontré de plusieurs façons que nous sommes arrivés au rendement optimal qui peut être atteint sous le régime de gestion électorale actuel. L'heure n'est pas à la complaisance. Nous avons atteint un seuil critique, et il faut agir maintenant pour répondre aux besoins en services des électeurs et – espérons-le – dépasser leurs attentes. L'organisme poursuit actuellement un programme de modernisation des services électoraux afin d'améliorer davantage les services de vote, d'information et d'inscription pour la prochaine élection générale. Nous évaluerons et adopterons des pratiques opérationnelles repensées, qui reposent sur des solutions axées sur la technologie, en vue d'optimiser l'accessibilité, la commodité et l'efficacité des services aux Canadiens, tout au long du processus de vote. Les modifications législatives que j'ai recommandées récemment visent à soutenir ce programme de modernisation, tout en maintenant l'intégrité du processus électoral.

Marc Mayrand
Directeur général des élections du Canada

Points saillants des résultats

486 M$

Dépenses réelles

724

ETP réels

Points saillants des résultats

En 2015-2016, Élections Canada a maintenu l'état de préparation électorale et a assuré la bonne conduite de la 42e élection générale. Parmi ses principales réalisations, mentionnons l'amélioration des contrôles de la qualité, la modernisation des services d'inscription des électeurs en ligne, l'accroissement de l'accessibilité des lieux de scrutin, l'augmentation des occasions de vote et l'amélioration des services des centres de contact.

Le programme de régulation des activités électorales d'Élections Canada prévoyait l'intégration de modifications législatives aux applications et systèmes nouveaux ainsi que la mise sur pied d'un Bureau de l'intégrité électorale ayant pour mandat de surveiller l'intégrité et la conformité des activités. Un processus d'avis écrits, de lignes directrices et de notes d'interprétation a aussi été lancé avec succès. Après l'élection, l'organisme a commencé la vérification des rapports d'élection et le versement des remboursements de dépenses électorales.

Dans le cadre de son programme d'engagement électoral, Élections Canada a continué de fournir un soutien au Parlement. L'organisme a également collaboré avec des intervenants pour s'assurer de satisfaire aux besoins des électeurs et des entités politiques. Pendant l'élection, il a mis en œuvre une nouvelle campagne multimédia pour mieux communiquer avec tous les électeurs.

Les Services internes d'Élections Canada ont continué d'appuyer les fonctions essentielles de l'organisme, les principaux résultats étant la révision du tarif des honoraires pour les travailleurs électoraux, une meilleure gestion de la sécurité et des contrôles financiers, le renouvellement des systèmes des TI, ainsi que l'amélioration de la sécurité des TI, de la capacité du centre de données et des systèmes de paie. Les Services internes ont également établi un cadre pour les rapports sur la 42e élection générale et ont initié et soutenu le processus de planification stratégique pour 2016-2019.

Section I : Aperçu des dépenses organisationnelles

Profil de l'organisme

Directeur général des élections : Marc Mayrand

Organisme : Bureau du directeur général des élections

Année de création : 1920

Principales lois habilitantes :

- *Loi électorale du Canada*, L.C. 2000, ch. 9[1]
- *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*, L.R.C. 1985, ch. E-3[2]
- *Loi référendaire*, L.C. 1992, ch. 30[3]

Autre

Nouvelles mesures législatives

Une analyse des modifications proposées à la législation électorale[4] ayant une incidence sur les activités d'Élections Canada se trouve sur le site Web de l'organisme.

Décisions et poursuites judiciaires

Une analyse des décisions et poursuites judiciaires[5] pouvant avoir des répercussions sur la législation électorale se trouve sur le site Web d'Élections Canada.

Contexte organisationnel

Raison d'être

Le Bureau du directeur général des élections, communément appelé Élections Canada, est un organisme indépendant et non partisan qui relève directement du Parlement. Son mandat consiste à :

- être prêt à mener une élection générale ou partielle ou un référendum fédéral;
- administrer le régime de financement politique prévu par la *Loi électorale du Canada*;
- surveiller l'observation de la législation électorale;

- mener des campagnes d'information du public sur l'inscription des électeurs, le vote et la façon de devenir candidat;
- mener des programmes d'éducation pour les étudiants sur le processus électoral;
- appuyer les commissions indépendantes chargées de réviser les limites des circonscriptions fédérales après chaque recensement décennal;
- mener des études sur d'autres méthodes de vote et, sous réserve de l'approbation des parlementaires, mettre à l'essai de nouveaux processus de vote en vue de scrutins futurs;
- fournir aux organismes électoraux d'autres pays ou à des organisations internationales son aide et sa collaboration en matière électorale.

Responsabilités

Dans le cadre de son mandat, Élections Canada est également chargé :

- de nommer, de former et de soutenir les directeurs du scrutin et de recourir aux services d'agents de liaison en région partout au Canada;
- de tenir à jour le Registre national des électeurs, utilisé pour préparer les listes électorales préliminaires au début d'un scrutin;
- de publier des rapports sur la conduite des élections et les résultats officiels du scrutin;
- de tenir à jour l'information de géographie électorale, qui sert à produire les cartes et les autres produits géographiques;
- d'enregistrer les entités politiques, y compris les partis politiques, les associations de circonscription, les candidats, les candidats à l'investiture, les candidats à la direction, les tiers qui font de la publicité électorale et les comités référendaires;
- d'administrer les remboursements et les indemnités versés aux candidats admissibles, aux partis enregistrés et aux vérificateurs;
- de divulguer des données sur les partis enregistrés, les associations de circonscription, les candidats à l'investiture et à la direction des partis enregistrés, les candidats, les tiers et les comités référendaires, y compris leurs rapports financiers;
- de transmettre au commissaire aux élections fédérales des renseignements concernant des infractions possibles à la *Loi électorale du Canada* (ou à d'autres lois applicables);
- de consulter le Comité consultatif des partis politiques pour obtenir des avis et des recommandations;
- de produire des avis écrits, des lignes directrices et des notes d'interprétation sur l'application de la *Loi électorale du Canada* à l'intention des entités politiques;

- de nommer l'arbitre en matière de radiodiffusion, lequel est chargé de répartir le temps d'antenne payant et gratuit entre les partis politiques et de régler les différends qui peuvent survenir entre les partis et les radiodiffuseurs;
- de recommander au Parlement des modifications à la *Loi électorale du Canada* visant à en assurer une meilleure application; pour ce faire, il produit un rapport de recommandations après une élection générale et il fournit des conseils éclairés et d'autres rapports spéciaux.

Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes

Élections Canada vise un seul résultat stratégique qui est appuyé par l'architecture d'alignement des programmes (AAP) suivante :

1. **Résultat stratégique :** Un cadre électoral accessible que les Canadiens utilisent avec confiance
   - 1.1 **Programme :** Opérations électorales
     - 1.1.1 **Sous-programme :** Préparation électorale
     - 1.1.2 **Sous-programme :** Conduite des scrutins
     - 1.1.3 **Sous-programme :** Redécoupage des circonscriptions
   - 1.2 **Programme :** Régulation des activités électorales
     - 1.2.1 **Sous-programme :** Administration du financement politique
     - 1.2.2 **Sous-programme :** Conformité
   - 1.3 **Programme :** Engagement électoral
     - 1.3.1 **Sous-programme :** Éducation civique et sensibilisation
     - 1.3.2 **Sous-programme :** Développement électoral

   Services internes

Environnement opérationnel et analyse des risques

Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien avec les programmes de l'organisation
Déclenchement d'une élection générale avant le 19 octobre 2015	Le 1er mars 2015, Élections Canada avait atteint l'état de préparation électorale en prévision du déclenchement d'une élection au printemps. Toutefois, il n'avait pas prévu qu'une élection serait déclenchée au milieu de l'été. L'ouverture de certains bureaux locaux a connu des retards, mais cette situation n'a pas eu d'incidence sur la bonne conduite de l'élection.	• Opérations électorales • Régulation des activités électorales • Engagement électoral • Services internes

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien avec les programmes de l'organisation
Délai insuffisant pour mettre en œuvre l'intégralité des modifications prévues par le projet de loi C-50 dans le délai proposé de 60 jours suivant son entrée en vigueur	L'organisme était prêt à n'épargner aucun effort pour mettre en œuvre le projet de loi C-50, *Loi modifiant la Loi électorale du Canada*, déposé le 10 décembre 2014. Cependant, le projet de loi est mort au feuilleton à la dissolution du Parlement.	▸ Opérations électorales ▸ Régulation des activités électorales ▸ Engagement électoral ▸ Services internes
Incidence de la compromission des systèmes ou des services de technologies de l'information et de communication sur la conduite du scrutin	L'organisme a mis en œuvre les mesures préventives suivantes pour atténuer ce risque : ▸ simulations et essais internes poussés; ▸ évaluation de la vulnérabilité et du risque; ▸ planification des mesures d'urgence et de la reprise après sinistre; ▸ une nouvelle gouvernance pour intervenir en cas d'incidents. En période électorale, l'organisme a mené un processus de surveillance et d'intervention, en activité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. On a signalé quelques incidents très mineurs, qui ont été réglés rapidement; aucun n'a nui à la bonne conduite du scrutin.	▸ Opérations électorales ▸ Régulation des activités électorales ▸ Engagement électoral ▸ Services internes
Non-respect des attributions des préposés au scrutin en regard des règles et procédures prescrites par la *Loi électorale du Canada*	Élections Canada a investi dans un nouveau programme de recrutement et de formation des fonctionnaires électoraux, a considérablement accru le nombre de préposés au scrutin et a amélioré la convivialité des processus. Il a soumis une présentation au Conseil du Trésor pour augmenter les honoraires des travailleurs électoraux, afin d'offrir une juste rémunération et d'attirer des personnes qualifiées. La vérification du rendement des préposés au scrutin[6] a permis de constater que les fonctionnaires électoraux avaient exercé correctement leurs attributions.	▸ Opérations électorales ▸ Régulation des activités électorales ▸ Engagement électoral ▸ Services internes

Priorités organisationnelles

Priorité 1 : Maintenir l'état de préparation et assurer la bonne conduite de la 42e élection générale en 2015

Description : La conduite des élections est au cœur du mandat d'Élections Canada. La date de la 42e élection générale est fixée au 19 octobre 2015. Au 1er mars 2015, Élections Canada avait atteint l'état de préparation électorale. De plus, l'organisme a mis en œuvre une grande part des modifications apportées à la *Loi électorale du Canada* et a terminé la majeure partie de son plan triennal de changements administratifs visant à améliorer les services aux électeurs. Le déploiement de ressources pour la conduite de l'élection générale et la réalisation des activités postélectorales seront la seule priorité de l'organisme pour 2015-2016.

Type de priorité : Nouvelle

Principales initiatives contribuant aux priorités

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec les programmes de l'organisation
Maintenir l'état de préparation	Avril 2015	Août 2015	Déjà établie	• Opérations électorales • Régulation des activités électorales • Engagement électoral • Services internes

Progrès réalisés pour atteindre la priorité

Au 1er mars 2015, Élections Canada avait atteint l'état de préparation électorale. De plus, l'organisme avait mis en œuvre les modifications apportées à la *Loi électorale du Canada* et mené à bien son plan de changements administratifs visant à améliorer les services aux électeurs.

Au cours des mois précédant l'élection, Élections Canada a embauché du personnel supplémentaire à son administration centrale pour la conduite de l'élection, en plus d'imprimer des manuels et du matériel géographique aux fins de distribution. L'organisme a également pris part à des travaux préparatoires, notamment la préparation du matériel et de l'équipement des bureaux en région, la mise sur pied des centres d'appels et le déploiement des technologies nécessaires aux bureaux en région.

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec les programmes de l'organisation
Assurer la conduite de la 42e élection générale	Août 2015	Mars 2016	Déjà établie	• Opérations électorales • Régulation des activités électorales • Engagement électoral • Services internes

Progrès réalisés pour atteindre la priorité

Après la délivrance des brefs, Élections Canada a embauché, formé et déployé des travailleurs électoraux en région. Il a ouvert et équipé 338 bureaux locaux et 240 points de service supplémentaires, puis a informé les Canadiens afin qu'ils sachent où, quand et comment s'inscrire et voter.
Élections Canada a commencé à inscrire les électeurs, à préparer les listes électorales préliminaires, et ultérieurement, à distribuer les cartes d'information de l'électeur à quelque 25,8 millions d'électeurs. L'organisme a examiné les actes de candidature et confirmé la nomination des candidats, en plus de fournir un soutien aux entités politiques en leur communiquant des renseignements en temps opportun. Enfin, l'organisme a participé au déploiement de 4 946 bureaux de vote par anticipation, 66 026 bureaux de scrutin fixes et 1 885 bureaux de scrutin itinérants, pour un total de 72 857 bureaux situés dans 16 185 lieux de vote. L'organisme a ainsi assuré la bonne conduite de la 42e élection générale tenue le 19 octobre 2015.

Après la 42e élection générale, l'organisme a mené des activités de clôture. Il a validé les résultats du scrutin et a présenté au Parlement, en février 2016, le rapport du directeur général des élections sur la conduite du scrutin. À l'automne 2016, il a publié un rapport rétrospectif plus détaillé sur l'élection générale, accompagné d'un rapport de vérification sur le rendement des préposés au scrutin, suivi d'un rapport de recommandations du directeur général des élections.

Enfin, l'organisme a commencé à vérifier les rapports financiers des entités politiques et à rembourser les dépenses électorales des partis politiques et des candidats admissibles, un processus qui se poursuivra en 2016-2017.

Section II : Aperçu des dépenses

Dépenses réelles

On trouvera dans les tableaux qui suivent les écarts budgétaires au titre des dépenses et des ressources humaines, soit l'écart entre les dépenses réelles et prévues. Les tableaux montrent la variation des ressources de l'organisme d'un exercice à l'autre, qui découle des activités cycliques appuyant les programmes électoraux. Les dépenses ont tendance à culminer au cours de l'exercice où se tient une élection générale. En situation de gouvernement majoritaire, un cycle couvre habituellement quatre années.

Ressources financières (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
395 959 817	395 959 817	488 324 747	486 406 354	90 446 537*

*Les dépenses additionnelles de 90 M$ pour l'exercice 2015-2016 sont principalement attribuables à l'incidence du calendrier électoral prolongé de la 42e élection générale sur les activités d'Élections Canada et les remboursements versés aux candidats et aux partis, de même qu'à l'augmentation de la participation électorale aux bureaux de vote par anticipation.

Ressources humaines (en équivalents temps plein [ETP])

Nombre prévu 2015-2016	Nombre réel 2015-2016	Écart 2015-2016 (nombre réel moins nombre prévu)
554	724	170*

*L'écart de 170 ETP est principalement attribuable aux ressources temporaires supplémentaires requises pour la 42e élection générale.

Sommaire du rendement budgétaire

Sommaire du rendement budgétaire pour les programmes et les Services internes (en dollars)

Programmes et Services internes	Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014
Opérations électorales	277 113 580	277 113 580	45 743 386	42 310 793	332 356 077	331 586 802	90 292 796	45 326 885
Régulation des activités électorales	79 015 382	79 015 382	11 656 805	9 963 715	117 101 533	116 777 324	18 101 587	27 960 704
Engagement électoral	8 060 043	8 060 043	9 059 837	9 059 837	8 445 734	8 244 303	8 261 985	7 974 120
Services internes	31 770 812	31 770 812	32 075 233	32 075 233	30 421 403	29 797 925	34 110 007	38 966 040
Total	**395 959 817**	**395 959 817**	**98 535 261**	**93 409 578**	**488 324 747**	**486 406 354**	**150 766 375**	**120 227 749**

Cadre financier d'Élections Canada

Le double mécanisme de financement d'Élections Canada et ses pratiques de planification témoignent du caractère unique de son mandat. L'organisme est en partie financé par un crédit annuel qui couvre le salaire des personnes nommées pour une durée indéterminée et n'est pas touché par le cycle électoral. Une autorisation législative lui permet aussi de prélever des fonds directement sur le Trésor pour toute autre dépense. L'autorisation législative sert à marquer l'indépendance d'Élections Canada par rapport au gouvernement. Elle lui assure également un accès aux fonds nécessaires à la conduite des élections, qui peuvent survenir à tout moment.

Dans le système parlementaire canadien, les élections générales ont lieu à date fixe, mais peuvent être déclenchées à l'avance. C'est particulièrement le cas en situation de gouvernement minoritaire. Les élections partielles, qui ont lieu lorsqu'un siège devient vacant à la Chambre des communes, sont également imprévisibles. C'est pourquoi Élections Canada ne prévoit habituellement pas ses activités de préparation électorale ni la conduite d'élections.

Tendances relatives aux dépenses de l'organisme

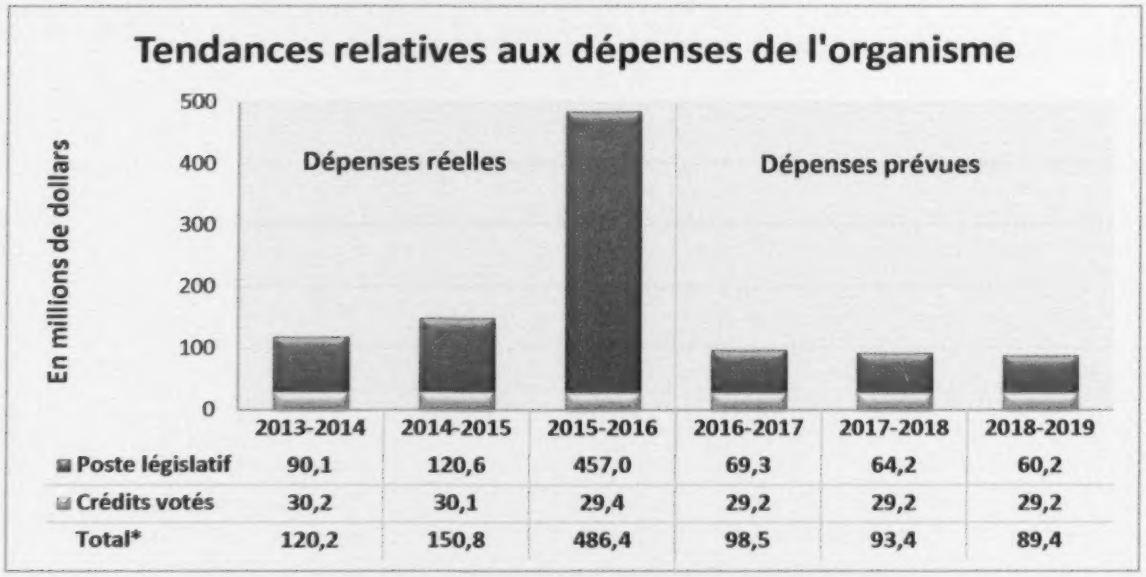

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Poste législatif	90,1	120,6	457,0	69,3	64,2	60,2
Crédits votés	30,2	30,1	29,4	29,2	29,2	29,2
Total*	120,2	150,8	486,4	98,5	93,4	89,4

*Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Les variations dans les dépenses de l'organisme sont principalement tributaires des dates des élections. Comme la 42e élection générale a eu lieu le 19 octobre 2015, on constate un sommet des dépenses projetées pour sa conduite en 2015-2016 ainsi que des dépenses accrues en 2014-2015, l'exercice pendant lequel les activités de préparation opérationnelle ont été menées. Au cours des années qui suivent une élection, les dépenses chutent pour revenir à leur niveau habituel alors que les activités électorales prennent fin. Ces dépenses prévues sont inférieures aux dépenses réelles effectuées avant l'élection (2013-2014), ce qui est surtout attribuable à l'élimination graduelle – prévue par la loi – des allocations trimestrielles aux partis politiques et à l'investissement réalisé en 2013-2014 pour le déménagement de l'administration centrale d'Élections Canada à Gatineau (Québec).

Dépenses par crédit voté

Pour de plus amples renseignements au sujet des dépenses organisationnelles votées et législatives d'Élections Canada, consultez les *Comptes publics du Canada 2016*[7].

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses réelles pour 2015-2016 avec le cadre pangouvernemental[8] (en dollars)

Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses réelles 2015-2016
Opérations électorales	Affaires gouvernementales	Un gouvernement fédéral transparent, responsable et sensible aux besoins des Canadiens	331 586 802
Régulation des activités électorales	Affaires gouvernementales	Un gouvernement fédéral transparent, responsable et sensible aux besoins des Canadiens	116 777 324
Engagement électoral	Affaires gouvernementales	Un gouvernement fédéral transparent, responsable et sensible aux besoins des Canadiens	8 244 303

Total des dépenses par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles
Affaires économiques	–	–
Affaires sociales	–	–
Affaires internationales	–	–
Affaires gouvernementales	364 189 005	456 608 429

États financiers et faits saillants des états financiers

Les faits saillants financiers exposés dans la présente section sont tirés des états financiers d'Élections Canada préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement du Canada, lesquelles se fondent sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Cette méthode de comptabilité, appelée comptabilité d'exercice, diffère de la méthode utilisée pour la présentation des données des sections précédentes, puisque ces dernières reposent sur les autorisations votées par le Parlement en fonction d'une comptabilité de caisse modifiée.

État condensé des opérations (non vérifié) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats prévus 2015-2016	Résultats réels 2015-2016	Résultats réels 2014-2015	Écart (résultats réels 2015-2016 moins résultats prévus 2015-2016)	Écart (résultats réels 2015-2016 moins résultats réels 2014-2015)
Total des dépenses	412 678 000	503 703 000	147 871 000	91 025 000	355 832 000
Total des revenus	–	–	–	–	–
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	412 678 000	503 703 000	147 871 000	91 025 000	355 832 000
Situation financière nette de l'organisme	33 296 000	32 033 000	32 606 000	(1 263 000)	(573 000)

La hausse de 355,8 millions de dollars des dépenses totales en 2015-2016, par rapport à 2014-2015, est principalement attribuable à la conduite de la 42e élection générale. Les dépenses supplémentaires de 91,0 millions de dollars (22 %) par rapport aux dépenses prévues pour 2015-2016 découlent aussi de la 42e élection générale, notamment des répercussions d'un calendrier électoral prolongé sur les activités d'Élections Canada et les remboursements versés aux candidats et aux partis, ainsi que de l'augmentation de la participation électorale aux bureaux de vote par anticipation.

État condensé de la situation financière (non vérifié) au 31 mars 2016 (en dollars)

Renseignements financiers	2015-2016	2014-2015	Écart (2015-2016 moins 2014-2015)
Total des passifs nets	76 750 000	31 223 000	45 427 000
Total des actifs financiers nets	82 562 000	26 825 000	55 737 000
Dette nette de l'organisme	5 812 000	(4 398 000)	10 210 000
Total des actifs non financiers	26 221 000	37 004 000	(10 783 000)
Situation financière nette de l'organisme	32 033 000	32 606 000	(573 000)

Le total des passifs nets pour 2015-2016 s'élève à 76,7 millions de dollars, une hausse de 45,4 millions de dollars (145 %) par rapport à 2014-2015. Cet écart s'explique en grande partie par les remboursements accordés aux partis politiques et aux candidats pour la 42e élection générale, qui sont imputés au passif de l'organisme.

États financiers

Les états financiers vérifiés du Bureau du directeur général des élections pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 sont publiés sur le site Web d'Élections Canada[9]. Ils comprennent la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers, ainsi que son annexe pour l'exercice 2015-2016.

Section III : Analyse des programmes et des services internes

Programmes

Programme 1.1 : Opérations électorales

Description

Ce programme permet à Élections Canada de conduire en tout temps des scrutins équitables et efficients. Il vise à ce que les Canadiens puissent exercer leur droit démocratique de voter à une élection générale, une élection partielle ou un référendum fédéral en leur offrant un processus électoral accessible et en constante amélioration, adapté à leurs besoins.

Analyse du rendement du programme et leçons retenues

Maintenir l'état de préparation et apporter des améliorations administratives

Améliorer les contrôles de qualité

Afin de limiter les erreurs de procédure et de tenue de dossiers, Élections Canada a amélioré ses méthodes de recrutement, a modernisé ses activités de formation et, dans la mesure du possible, a simplifié ses procédures et a clarifié les instructions à l'intention des préposés aux scrutins. L'organisme a également recruté des superviseurs de centre de scrutin et des agents d'inscription en plus grand nombre pour accroître la surveillance et limiter les erreurs.

Selon les résultats d'un sondage postélectoral, 96 % des travailleurs électoraux s'estimaient fin prêts à accomplir leurs tâches lors de la 42e élection générale. Il s'agit d'une hausse notable par rapport à la 41e élection générale, la majorité des directeurs du scrutin étant d'avis que la formation des préposés au scrutin a contribué à améliorer l'observation des procédures.

Moderniser l'inscription des électeurs

Pour la première fois à une élection générale, Élections Canada a offert un service d'inscription en ligne et en a fait la promotion pendant toute la période électorale. Plus de 1,7 million d'électeurs ont utilisé le service. Les transactions en ligne ont représenté 37 % de toutes les mises à jour effectuées aux listes électorales en période de révision, parmi lesquelles on compte 107 000 nouvelles inscriptions. Les renseignements obtenus au moyen du service d'inscription en ligne ont été versés à une nouvelle base de données nationale sécurisée, qui peut être mise à jour en temps réel par les directeurs du scrutin.

Ces initiatives ont contribué à améliorer l'exactitude des listes électorales préliminaires et à réduire le nombre d'inscriptions en personne le jour de l'élection. Faites à la main et sur papier, les inscriptions le jour de l'élection avaient constitué une source d'erreurs de procédure et de tenue de dossiers à la 41e élection générale. En 2015, 5,8 % des électeurs se sont inscrits le jour de l'élection, comparativement à 6,2 % en 2011.

Accroître l'accessibilité

En collaboration avec la communauté des personnes handicapées, Élections Canada a établi 35 critères d'accessibilité applicables aux lieux de scrutin. La majorité des lieux de scrutin (soit 96 %) respectaient les 15 critères d'accessibilité obligatoires. Pour obtenir des renseignements sur l'accessibilité des lieux de scrutin, les électeurs pouvaient consulter la carte d'information de l'électeur et le site Web d'Élections Canada.

L'organisme a communiqué des renseignements sur l'inscription et le vote en format accessible, et il a apporté des modifications aux méthodes de dotation et de formation pour inclure l'aide aux électeurs handicapés et ainsi réduire les obstacles au vote auxquels ils se heurtent. Il a également désigné de nouveaux agents chargés de l'accessibilité à tous les bureaux locaux et lieux de scrutin, en plus de fournir une liste des candidats en braille et des loupes aux bureaux de scrutin. En outre, des travailleurs électoraux ont été postés aux entrées des bureaux de scrutin afin d'ouvrir les portes à tous les visiteurs.

Un formulaire de commentaires sur l'accessibilité, offert en ligne ainsi qu'aux lieux de scrutin et aux bureaux locaux, a permis aux électeurs de signaler les difficultés qu'ils ont rencontrées ou de déposer une plainte concernant l'accessibilité d'un lieu de vote. La majorité des électeurs handicapés interrogés après l'élection ont indiqué que le personnel électoral s'était montré attentif à leurs besoins lors du vote, et 99 % n'ont signalé aucun problème d'accessibilité. Bien que ce résultat représente une amélioration par rapport à celui obtenu en 2011 (soit 96 %), des électeurs se heurtent toujours à des obstacles en matière d'accessibilité. D'autres résultats de sondage et d'évaluation révèlent que l'accès à l'information et aux lieux de scrutin pourrait être amélioré.

Mettre en œuvre la Politique d'identification des électeurs

Élections Canada a mis en œuvre une politique d'identification des électeurs révisée, qui explique plus clairement les procédures à suivre, dresse la liste des pièces d'identité autorisées et fournit une orientation pour assurer le respect uniforme des exigences. L'organisme a autorisé de nouvelles pièces d'identité, notamment des relevés et des factures électroniques ainsi que des pièces d'identité délivrées par l'autorité responsable d'une bande des Premières Nations ou d'une organisation métisse ou par une autorité locale inuite. La très grande majorité (99 %) des

électeurs ont affirmé qu'ils avaient les pièces d'identité requises au moment d'aller voter. Ce résultat est identique à celui observé en 2011, alors qu'il avait été de 98 % en 2008.

Accroître les occasions de voter

Conformément à de récentes modifications législatives, Élections Canada a ajouté un jour de vote par anticipation, portant le total à quatre jours. Il a établi 240 bureaux de vote par anticipation de plus qu'à la 41e élection générale (une hausse de 5 %), répartis dans 4 946 lieux de vote par anticipation. Plus de 3,6 millions d'électeurs ont voté aux bureaux de vote par anticipation, ce qui représente une hausse de 74 % par rapport à la 41e élection générale.

Parmi les 148 bureaux satellites de l'organisme, 71 ont été installés sur des campus ainsi que dans des YMCA et des centres d'amitié. L'établissement de ces bureaux, qui offraient des services d'inscription et de vote, a facilité le vote des étudiants, des jeunes et des électeurs autochtones. Plus de 70 000 électeurs ont voté à ces bureaux satellites, les bureaux sur campus ayant enregistré le taux de participation le plus élevé.

Pour la première fois, l'organisme a également offert un service de vote par bulletin spécial sur demande dans 97 hôpitaux de soins de courte durée. Ce nouveau modèle a été accueilli favorablement. Un total de 22 000 électeurs dans 764 hôpitaux de soins de courte durée ont voté par bulletin spécial, comparativement à 21 000 électeurs dans 759 hôpitaux de soins de courte durée en 2011.

Améliorer les services des centres d'appels

Pour la 42e élection générale, Élections Canada a mis en ligne un site Web à l'intention du public, aux fins d'information et de consultation rapide. L'organisme a également offert un nouveau service de renseignements par courriel et un formulaire de plainte en ligne centralisé pour répondre aux questions et recueillir les commentaires des électeurs.

Comme aux élections précédentes, l'organisme a offert aux électeurs un numéro sans frais pour accéder à un système d'information automatisé ou parler à un agent. Élections Canada a collaboré avec divers partenaires, tels que Service Canada et l'Agence du revenu du Canada, afin de garantir un nombre suffisant d'agents pour répondre aux appels. Lorsque le système de réponse vocale n'était pas en mesure de fournir les renseignements demandés, un système à quatre niveaux permettait d'effectuer un triage plus poussé et de répondre aux demandes plus complexes.

Lors de la 42e élection générale, l'organisme a reçu 1 353 700 appels (comparativement à 1 288 235 à la 41e élection générale) et 40 600 communications écrites. Ayant largement fait la promotion de ses services de plaintes améliorés par tous ses canaux de communication, l'organisme était bien préparé à une hausse importante du volume des plaintes. Élections Canada a répondu aux 17 200 plaintes formulées au cours de cette période électorale, et ce, plus efficacement qu'à la 41e élection générale, où 5 600 plaintes avaient été reçues. Les services ont fait l'objet d'importantes améliorations, et en mars 2016, pratiquement toutes les plaintes avaient été traitées.

Conduire l'élection générale de 2015

La délivrance du bref ayant eu lieu au milieu de l'été, Élections Canada a dû procéder hâtivement au déploiement en région. L'organisme a agi rapidement pour aider les directeurs du scrutin à ouvrir 338 bureaux locaux et 148 bureaux satellites. Cependant, l'ouverture de certains bureaux a été retardée, quelques directeurs du scrutin ayant dû revoir leurs plans de dotation et d'action, et dans certains cas, renégocier des baux ou trouver de nouveaux locaux.

Une fois les bureaux locaux mis en place et fonctionnels, les directeurs du scrutin ont commencé à servir les électeurs qui souhaitaient voter par bulletin spécial. Ils ont commencé à valider les actes de candidature des candidats, ont supervisé les activités de rayonnement et de révision ciblée, et ont recruté quelque 285 000 travailleurs électoraux (55 000 de plus qu'en 2011). Ils ont également embauché des préposés à la formation, qui avaient pour tâche d'exécuter le programme remanié de formation des travailleurs électoraux et de superviser le processus de formation en matière d'assurance de la qualité.

Le jour de l'élection, les directeurs du scrutin ont établi 66 026 bureaux de scrutin fixes et 1 885 bureaux de scrutin itinérants. Trois quarts (76 %) des Canadiens qui ont voté l'on fait le jour de l'élection. Le taux de participation à la 42e élection générale, qui a atteint 68,3 %, a été le plus élevé en 20 ans. Les électeurs âgés de 18 à 24 ans constituent le groupe d'âge où l'accroissement a été le plus marqué. De plus, l'écart observé le jour de l'élection entre la participation des électeurs vivant dans les réserves des Premières Nations et celle des électeurs de la population générale est le plus faible de l'histoire récente.

Après l'élection, l'organisme a supervisé la fermeture des bureaux locaux, des bureaux satellites et des lieux de scrutin, de même que la validation des résultats. Le 5 février 2016, le directeur général des élections a présenté au président de la Chambre des communes son rapport officiel sur la conduite de l'élection. Les résultats officiels du scrutin ont été publiés en ligne le 29 février 2016, suivis du rapport rétrospectif sur la 42e élection générale et du rapport de recommandations présentés au président de la Chambre des communes à l'automne 2016.

Ressources financières (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2015-2016
277 113 580	277 113 580	332 356 077	331 586 802	54 473 222*

*Les dépenses additionnelles de 54 millions de dollars pour l'exercice 2015-2016 sont principalement attribuables à l'incidence du calendrier électoral prolongé de la 42e élection générale sur les activités d'Élections Canada et à une augmentation de la participation électorale aux bureaux de vote par anticipation.

Ressources humaines (en équivalents temps plein [ETP])

Nombre prévu 2015-2016	Nombre réel 2015-2016	Écart 2015-2016 (nombre réel moins nombre prévu)
297	444	147*

*L'écart de 147 ETP est principalement attribuable aux ressources temporaires supplémentaires requises pour la 42e élection générale.

Résultats sur le rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement*	Résultats obtenus
Le processus électoral est accessible et répond aux besoins des électeurs.	Pourcentage des votants qui sont satisfaits de leur expérience de vote	D'après les résultats du Sondage auprès des électeurs, 96 % des électeurs se sont dits satisfaits de leur expérience de vote; 81 % se sont dits « très satisfaits » et 15 % se sont dits « plutôt satisfaits ».
	Pourcentage des non-votants qui affirment ne pas avoir voté principalement pour des raisons administratives	Dans le Sondage auprès des électeurs, 11 % des non-votants ont déclaré ne pas avoir voté pour des raisons liées au processus électoral. Ce résultat se compare aux pourcentages obtenus aux élections précédentes.
Les élections peuvent être conduites à n'importe quel moment.	Nombre de jours requis pour rendre tous les bureaux locaux pleinement opérationnels	À l'élection générale de 2015, 320 des 338 bureaux des directeurs du scrutin (soit environ 95 %) étaient ouverts et opérationnels dans un délai de huit jours. Le dernier a été ouvert et pleinement opérationnel 15 jours après le déclenchement de l'élection. À l'élection générale de 2011, tous les bureaux des

Résultats attendus	Indicateurs de rendement*	Résultats obtenus
		directeurs du scrutin étaient considérés comme opérationnels dans les trois jours suivant le déclenchement de l'élection.
	Pourcentage des électeurs habiles à voter qui sont inscrits sur la liste électorale (couverture**)	À l'élection générale de 2015, le nombre estimé d'électeurs figurant sur la liste électorale définitive était estimé à 94,5 %, ce qui représente une hausse d'un point de pourcentage par rapport à l'élection générale de 2011.
	Pourcentage des électeurs qui sont inscrits sur la liste électorale et à la bonne adresse (actualité/exactitude**)	À l'élection générale de 2015, la liste électorale définitive présentait un taux d'actualité estimé à 88,3 %, comparativement à 85,5 % à l'élection générale de 2011. Pour ce qui est du taux d'exactitude estimé, il était de 93,5 % en 2015, comparativement à 91,4 % en 2011.
Les résultats des élections reflètent exactement les choix des Canadiens.	Écart entre les résultats préliminaires et les résultats officiels (validés ou issus d'un dépouillement judiciaire)	À l'élection générale de 2015, l'écart moyen entre les résultats préliminaires et les résultats validés dans l'ensemble des 338 circonscriptions était de 0,5570 %. Dans aucune circonscription, l'écart entre les résultats préliminaires et les résultats validés n'a eu une incidence sur le résultat du scrutin. À l'élection générale de 2011, l'écart moyen entre les résultats préliminaires et les résultats validés dans l'ensemble des 308 circonscriptions était de 0,3652 %.
	Nombre de circonscriptions où les résultats officiels du scrutin ont été infirmés en raison d'erreurs administratives	Aucun résultat du scrutin n'a été infirmé.

Résultats attendus	Indicateurs de rendement*	Résultats obtenus
Les électeurs canadiens ont la possibilité d'exercer leur droit de vote.	Nombre de plaintes au sujet de l'accessibilité du processus de vote pour les personnes handicapées	Des 17 200 plaintes déposées par les électeurs lors de l'élection générale de 2015, 3 085 (18 %) portaient sur un manque d'accessibilité pour les personnes handicapées. Un total de 1 872 plaintes concernant un manque d'accessibilité pour les personnes handicapées avait été enregistré à l'élection générale de 2011 (soit 33 % de l'ensemble des plaintes reçues).
Un soutien efficace est fourni pour le redécoupage des circonscriptions.	Pourcentage des commissaires satisfaits des services et du soutien fournis par Élections Canada	Ne s'applique pas en 2015-2016.

*Les cibles pour ces indicateurs de rendement sont en cours d'élaboration.

**La couverture est la proportion de personnes ayant qualité d'électeur (citoyens canadiens âgés d'au moins 18 ans) qui sont inscrites. L'actualité est la proportion de personnes ayant qualité d'électeur inscrites à leur adresse actuelle. L'exactitude est la proportion d'électeurs inscrits qui le sont à leur adresse actuelle.

Programme 1.2 : Régulation des activités électorales

Description

Ce programme assure aux Canadiens un processus électoral équitable, transparent et conforme à la *Loi électorale du Canada*. Dans le cadre de ce programme, Élections Canada est chargé d'administrer les dispositions de la Loi qui concernent le financement politique, ce qui comprend la surveillance de la conformité, la divulgation et la reddition de comptes sur les activités financières.

Analyse du rendement du programme et leçons retenues

Terminer l'enregistrement des associations de circonscription

Pour achever la mise en œuvre des nouvelles limites de circonscription, Élections Canada a terminé l'enregistrement des nouvelles associations de circonscription, a confirmé l'enregistrement des associations existantes et a aidé les entités politiques à radier des associations inactives. L'organisme a également révisé les listes électorales en fonction des nouvelles limites des circonscriptions.

Mettre en œuvre le Programme d'intégrité électorale

Élections Canada a mis sur pied un Bureau de l'intégrité électorale pour surveiller la conformité aux procédures de vote et renforcer sa capacité de détecter, d'analyser et de régler les incidents qui pourraient compromettre l'intégrité du processus électoral.

Dans ses messages au public et aux entités politiques, l'organisme a souligné la nécessité d'exercer une vigilance et de signaler toute pratique de campagne inéquitable. De plus, il a porté attention aux signes d'incidents se rapportant, entre autres, aux communications trompeuses avec les électeurs.

Élections Canada a réagi rapidement aux signalements de risques possibles visant l'intégrité électorale. À la suite de plaintes faisant état de bulletins de vote tachés ou déjà marqués, il a procédé à l'examen de 28 bureaux de scrutin et a mené deux études postélectorales. Il a vérifié, au cas par cas, des allégations de double vote. Il a examiné toutes les plaintes relatives à la communication de renseignements erronés aux électeurs par les candidats et les partis politiques. Tous les cas impliquant une possible infraction à la Loi ont été transmis au commissaire aux élections fédérales ou au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, aux fins de la tenue d'une enquête indépendante.

Conformément à la Loi, Élections Canada a demandé une vérification indépendante du rendement des préposés au scrutin. Le rapport de vérification a permis de conclure que les fonctionnaires électoraux ont exercé correctement leurs attributions en ce qui a trait aux électeurs ordinaires (environ 90 % des électeurs), ainsi qu'aux électeurs visés par des procédures spéciales (environ 10 % des électeurs). Toutefois, pour ces derniers, les procédures administratives, comme celles liées à la tenue de documents, n'ont pas toujours été appliquées uniformément. La vérification a aussi permis de constater que les programmes de formation et leur prestation ont été efficaces. Le rapport recommande quelques améliorations autant sur le plan administratif que législatif.

Harmoniser les systèmes de financement politique avec le nouveau cadre législatif

Élections Canada a mis en œuvre plusieurs mesures pour harmoniser les nouvelles règles sur le financement politique découlant de modifications apportées à la *Loi électorale du Canada*. Il a refondu ses systèmes internes, ses manuels sur le financement politique à l'intention des entités politiques et ses formulaires financiers, en plus de développer un nouveau logiciel de rapport financier, qui a été utilisé par les candidats pour soumettre leurs reçus de contribution et préparer leurs rapports de campagne.

Après l'élection, la grande majorité des candidats (85 %) ont déclaré avoir utilisé le manuel sur le financement politique, 75 % d'entre eux l'ayant trouvé utile.

Établir des avis écrits, des lignes directrices et des notes d'interprétation

Au printemps 2015, conformément aux nouvelles exigences législatives, Élections Canada a commencé à produire des avis écrits, des lignes directrices et des notes d'interprétation (ALI) sur l'application de la *Loi électorale du Canada* à l'intention des entités politiques. L'approche de l'organisme repose sur des consultations menées auprès du Comité consultatif des partis politiques (CCPP), qui visaient à discuter du nouveau processus des ALI. Le CCPP s'est montré satisfait de ce nouveau programme et de sa mise en œuvre.

L'organisme a publié 11 ALI concernant la 42e élection générale. Les sujets abordés allant de la publicité électorale sur Internet à l'utilisation des ressources des députés en dehors d'une période électorale, en passant par les débats des candidats et des chefs. Bien que le processus des ALI ait été une réussite dans l'ensemble, certaines modifications au cadre législatif pourraient l'améliorer.

Administrer les remboursements et les indemnités

Après la 42e élection générale, 984 candidats et cinq partis enregistrés étaient admissibles au remboursement partiel de leurs dépenses électorales. Élections Canada a commencé le versement de remboursements aux candidats et aux partis politiques enregistrés admissibles, un processus qui se poursuivra en 2016-2017. L'organisme a également commencé à verser les indemnités prévues pour les vérificateurs des candidats.

Vérifier les comptes après l'élection générale

En février 2016, Élections Canada a commencé à soumettre les rapports financiers des entités politiques à des vérifications de la conformité, dans le cadre de programmes de vérification mis à jour en fonction de nouvelles exigences législatives. Un total de 1 800 candidats et de 23 partis enregistrés doivent faire l'objet d'une vérification. Cet exercice se poursuivra au cours de l'année financière 2016-2017.

Ressources financières (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2015-2016
79 015 382	79 015 382	117 101 533	116 777 324	37 761 942*

*Les dépenses additionnelles de 38 millions de dollars pour l'exercice 2015-2016 sont principalement attribuables à l'incidence du calendrier électoral prolongé de la 42e élection générale sur les remboursements versés aux candidats et aux partis.

Ressources humaines (en équivalents temps plein [ETP])

Nombre prévu 2015-2016	Nombre réel 2015-2016	Écart 2015-2016 (nombre réel moins nombre prévu)
59	81	22*

*L'écart de 22 ETP est principalement attribuable aux ressources temporaires supplémentaires requises pour la 42e élection générale.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement*	Résultats réels
Les Canadiens ont confiance dans l'intégrité de l'administration du processus électoral.	Pourcentage d'électeurs canadiens qui estiment qu'Élections Canada est non partisan	D'après les résultats du Sondage auprès des électeurs, la plupart des électeurs (92 %) ont estimé qu'Élections Canada avait géré l'élection de façon équitable, comparativement à 90 % en 2011.
	Pourcentage de candidats qui ont confiance en la manière dont Élections Canada administre et réglemente les élections fédérales	D'après le sondage mené auprès des candidats, un peu plus des deux tiers des candidats (69 %) se sont dits satisfaits de la gestion de l'élection dans leur circonscription, ce qui est comparable aux résultats antérieurs de 72 % en 2011 et de 68 % en 2008.
Les Canadiens ont accès en temps opportun à des données exactes sur le financement politique.	Pourcentage des lignes directrices et des notes d'interprétation produites conformément aux exigences législatives	Des lignes directrices et des notes d'interprétation ont été généralement produites en conformité avec un plan de travail et un échéancier convenus avec les représentants du Comité consultatif des partis politiques. Aucune n'était assujettie à des échéances obligatoires prévues par la loi.

Résultats attendus	Indicateurs de rendement*	Résultats réels
Les entités politiques comprennent et respectent leurs obligations aux termes de la *Loi électorale du Canada*.	Proportion de cas ayant donné lieu à des mesures administratives ou à un renvoi au commissaire aux élections fédérales	Ces résultats seront communiqués en 2016-2017 puisque cette activité est toujours en cours au moment de publier le présent rapport.
	Pourcentage de candidats qui sont satisfaits des outils et de l'information fournis par Élections Canada	Des candidats et des agents ayant participé à la séance de formation « Le lancement de la campagne », 99 % lui ont attribué la note « bon » ou « excellent ». Des participants à la séance « La clôture de la campagne », 98 % lui ont donné la note « bon » ou « excellent ». De plus, 74 % des candidats ont trouvé utile le *Manuel sur le financement politique des candidats et des agents officiels*.

*Les cibles pour ces indicateurs de rendement sont en cours d'élaboration.

Programme 1.3 : Engagement électoral

Description

Ce programme sert à promouvoir et à maintenir le processus électoral canadien. Il offre aux Canadiens des activités d'éducation et d'information afin qu'ils participent au processus électoral en toute connaissance de cause. Il vise aussi à améliorer le cadre électoral par la consultation d'autres intervenants et par la mise en commun des pratiques électorales.

Analyse du rendement du programme et leçons retenues

Apporter un soutien au Parlement

Le 7 mai 2015, le directeur général des élections a comparu devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, afin de discuter du Budget principal des dépenses 2015-2016, de même que du projet de loi C-50, *Loi modifiant la Loi électorale du Canada*. Le directeur général des élections a également profité de l'occasion pour informer les parlementaires des plans d'Élections Canada pour la conduite de la 42e élection générale.

Dans son rapport officiel sur la conduite du scrutin, soumis au président de la Chambre des communes le 5 février 2016, le directeur général des élections a présenté les réussites et les défis principaux de cette élection. Une analyse plus approfondie des leçons retenues et les stratégies

recommandées pour les mettre en pratique ont été communiquées dans le rapport rétrospectif et le rapport de recommandations sur la 42e élection générale, le but étant d'améliorer le cadre électoral du Canada. Ces rapports ont été présentés au Parlement à l'automne 2016.

Consulter les intervenants

En prévision de l'élection, Élections Canada a collaboré avec des intervenants pour s'assurer de répondre aux besoins des électeurs et des entités politiques durant toute la période électorale.

L'organisme a consulté les partis politiques par l'intermédiaire du Comité consultatif des partis politiques[10], en convoquant une assemblée générale annuelle en juin 2015 et une téléconférence après la délivrance des brefs en août. De plus, en novembre 2015, Élections Canada a également tenu une réunion postélectorale, au cours de laquelle les membres ont témoigné de leur expérience de l'élection et ont donné leur avis sur les services offerts par l'organisme.

Élections Canada a collaboré avec le Comité consultatif des partis politiques pour orienter ses travaux d'élaboration du processus des ALI concernant l'application de la *Loi électorale du Canada* aux entités politiques. Certains membres ont indiqué que le processus avait contribué à créer des liens entre Élections Canada et les partis, tout en favorisant une compréhension commune des points de vue. La période de consultation préalable de 30 jours a été particulièrement appréciée.

L'organisme a consulté le Comité consultatif d'Élections Canada[11] et le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre[12] sur des questions telles que l'amélioration du processus de vote et les défis que posent les nouvelles exigences législatives.

Élections Canada a travaillé avec les membres du Comité consultatif sur les questions touchant les personnes handicapées[13] non seulement pour accroître l'accessibilité des renseignements électoraux, des lieux de scrutin et des procédures de vote, mais aussi pour distribuer des produits d'information aux communautés qu'il représente. Lors d'une rencontre postélectorale, l'organisme a recueilli les commentaires des membres du Comité afin d'établir un programme d'activités visant l'apport d'améliorations.

Enfin, l'organisme a consulté des organisations nationales représentant d'autres groupes d'électeurs ciblés, qui se heurtent généralement à des obstacles au vote ou qui connaissent moins bien le processus électoral, comme les électeurs autochtones, les électeurs issus de communautés ethnoculturelles, les électeurs sans abri, les personnes âgées vivant dans un établissement de soins de longue durée, ainsi que les jeunes et les étudiants. À l'échelle locale, des efforts ont été déployés pour établir le contact avec ces groupes, notamment en recrutant des agents de relations communautaires pour mener des activités de communication et 285 aînés et jeunes autochtones

pour travailler aux lieux de scrutin.

Communiquer avec les électeurs

À l'approche de la 42e élection générale, Élections Canada a lancé une campagne de communication multimédia pour informer les électeurs sur l'inscription, les options et les procédures de vote, les exigences en matière d'identification, et les dates importantes du calendrier électoral.

Dans un langage simple appuyé par des éléments visuels, l'organisme a communiqué de l'information aux électeurs de multiples façons telles que des envois postaux, une présence dans les médias d'information et les médias sociaux, un site Web consacré à l'élection, de même que de la publicité à la télévision, à la radio, dans les journaux et en ligne. Des renseignements indiquant où, quand et comment s'inscrire et voter étaient aussi offerts en médias substituts, tels que les gros caractères, le braille, l'audio, et les vidéos en langage des signes (ASL et LSQ), ainsi qu'en ligne dans 31 langues d'origine et 12 langues autochtones. Une carte d'information de l'électeur a été envoyée à quelque 25,8 millions d'électeurs, suivie d'une brochure d'information générale envoyée à tous les foyers canadiens. De plus, les messages de la campagne ont été consultés des millions de fois sur les médias sociaux.

Dressant le bilan de sa campagne, Élections Canada a conclu qu'elle a été plus efficace que celle de 2011, le taux de notoriété spontanée d'Élections Canada à titre d'organisme communiquant des renseignements sur le processus de vote étant passé de 30 % à la 41e élection générale à 45 % en 2015. Fait tout aussi important, le taux de notoriété assisté du slogan de la campagne, « Prêt à voter », a atteint 35 %, comparativement à 14,5 % pour le slogan « Voter, c'est choisir son monde! » en 2011. Le taux de notoriété assisté après campagne pour le slogan « Prêt à voter » était supérieur chez les étudiants (44 %).

Parmi les électeurs interrogés après l'élection, 83 % ont affirmé avoir obtenu les renseignements sur le vote dont ils avaient besoin. La proportion d'électeurs non inscrits interrogés qui savaient comment s'inscrire a doublé au cours de la campagne.

Prix d'excellence de la fonction publique

Les lauréats du Prix d'excellence de la fonction publique 2016 ont été dévoilés au cours de la Semaine nationale de la fonction publique, et l'équipe du programme Inspirer la démocratie en faisait partie. Cette équipe a créé et mené une nouvelle initiative de consultation auprès des jeunes, qui combinait des rencontres virtuelles et en personne, en vue d'inviter les organismes de services aux jeunes du Canada à participer à un échange d'idées des plus enrichissants sur la participation électorale. Ces travaux ont été essentiels à la réussite des activités de rayonnement d'Élections Canada en période électorale et ont encouragé les jeunes Canadiens à exercer leur droit démocratique de voter.

Promouvoir l'éducation civique

Élections Canada a mandaté CIVIX afin de mener un programme d'élections parallèles pour les élèves des écoles primaires et secondaires de tout le pays, du 13 au 16 octobre 2015. Les élèves à partir de la 4e année se sont informés sur le gouvernement, les candidats, les partis et les enjeux politiques, avant de participer à une élection simulée, au cours de laquelle ils ont voté pour l'un des candidats de leur circonscription en marquant un faux bulletin. Plus de 7 500 écoles – environ la moitié de toutes les écoles canadiennes – se sont inscrites pour participer au programme fédéral Vote étudiant 2015. Un nombre record de 922 000 élèves de 6 662 écoles, représentant chacune des circonscriptions fédérales du Canada, ont participé à une élection simulée. Le nombre d'écoles et le nombre d'étudiants ayant participé au programme Vote étudiant 2015 a ainsi connu une hausse de 78 % et de 64 % respectivement par rapport à 2011.

Aide et collaboration à l'échelle internationale

En 2015-2016, les activités internationales d'Élections Canada visaient essentiellement la mise en commun de pratiques exemplaires et le développement d'une expertise auprès des instances pertinentes, afin d'enrichir l'ensemble des connaissances internationales sur la gestion électorale et d'en tirer profit. Parmi les points saillants des activités, mentionnons l'exécution d'un programme de visiteurs pendant la 42e élection générale, l'accueil du Groupe de travail sur la responsabilité relative à l'intégrité du vote des organismes de gestion électorale[14], et la participation à des réseaux électoraux comme le Réseau des compétences électorales francophones[15] et le Commonwealth Electoral Network[16].

Ressources financières (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2015-2016
8 060 043	8 060 043	8 445 734	8 244 303	184 260

Ressources humaines (en équivalents temps plein [ETP])

Nombre prévu 2015-2016	Nombre réel 2015-2016	Écart 2015-2016 (nombre réel moins nombre prévu)
62	68	6

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement*	Résultats réels
Les Canadiens disposent de l'information nécessaire pour participer au processus électoral**.	Taux de rappel de la campagne de publicité d'Élections Canada parmi les électeurs canadiens	Le taux de notoriété spontanée d'Élections Canada à titre d'organisme communiquant des renseignements sur le processus de vote a atteint 45 % en 2015, comparativement à 30 % en 2011. Le taux de rappel non assisté des publicités ou des communications d'Élections Canada sur le processus de vote avait atteint 79 % à la fin de la campagne. Lorsque les répondants avaient un choix de réponse, la carte d'information de l'électeur (85 %) et la brochure d'information générale (60 %) obtenaient le taux de rappel le plus élevé, comme aux élections précédentes. Le taux de notoriété assisté du slogan de la campagne « Prêt à voter » a atteint 35 %, comparativement à 14,5 % pour le slogan « Voter, c'est choisir son monde! » en 2011. Le taux de notoriété assisté après campagne pour le slogan « Prêt à voter » était supérieur chez les étudiants (44 %).
	Pourcentage d'électeurs canadiens choisissant des	Au total, 24,3 % des électeurs ayant voté à l'élection générale de 2015 ont choisi des

Résultats attendus	Indicateurs de rendement*	Résultats réels
	options de vote autres que le vote le jour de l'élection	options autres que le vote le jour de l'élection, comparativement à 16,2 % en 2011.
	Pourcentage d'électeurs canadiens déclarant qu'ils savaient où, quand et comment s'inscrire et voter	Selon un sondage postélectoral, 86 % des électeurs ont déclaré qu'ils savaient quand voter; 81 % savaient où voter; et 73 % connaissaient bien les différentes façons de voter. Ces indicateurs n'étaient pas mesurés en 2011.
Élections Canada fait preuve d'efficacité dans la promotion de son programme d'éducation civique et la mobilisation d'intervenants pour éduquer les électeurs.	Nombre de commandes de matériel d'éducation civique d'Élections Canada	En 2015-2016, 13 224 commandes de produits d'éducation civique ont été traitées par le Centre de renseignements, ce qui représente une hausse de plus de 50 % par rapport à l'exercice 2014-2015. Ce nombre comprend 4 097 trousses d'élection simulée, soit une augmentation de 137 % par rapport à l'année précédente.
	Nombre d'intervenants participant aux activités d'éducation d'Élections Canada	Plus de 150 intervenants ont participé aux activités d'éducation d'Élections Canada au cours de l'exercice 2015-2016, dont des associations d'enseignants, des ministères de l'Éducation, des organismes étudiants et jeunesse, des organismes voués à la participation citoyenne, des organismes provinciaux de gestion électorale, des établissements postsecondaires, des organisations venant en aide aux personnes handicapées et aux personnes âgées, des organismes autochtones, des communautés ethnoculturelles et des organismes d'alphabétisation.
Les organismes électoraux et les organisations internationales bénéficient de mesures de soutien et de coopération en matière électorale.	Nombre de demandes officielles de soutien à l'échelle internationale auxquelles Élections Canada a répondu	Élections Canada n'a pas reçu de demandes officielles de soutien à l'échelle internationale.

Résultats attendus	Indicateurs de rendement*	Résultats réels
Les parlementaires ont accès en temps opportun à de l'information basée sur des données probantes au sujet de questions électorales existantes ou émergentes.	Pourcentage des recommandations qui sont appuyées par le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre	Ne s'applique pas en 2015-2016.

*Les cibles pour ces indicateurs de rendement sont en cours d'élaboration.

** Élections Canada a établi de nouvelles références en matière d'évaluation pour sa campagne de publicité multimédia lancée pendant la 42e élection générale. C'est pourquoi il n'existe pas de données antérieures comparables pour toutes les mesures.

Services internes

Description

Les Services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services immobiliers, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions. Les Services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation, et non celles d'un programme particulier.

Analyse du rendement du programme et leçons retenues

Apporter un soutien pour la conduite de l'élection générale de 2015

Les Services internes ont joué un rôle essentiel pour maintenir l'état de préparation électorale et assurer la conduite de la 42e élection générale. Parmi ses principales contributions, mentionnons :

- l'embauche d'employés temporaires pour l'accomplissement de diverses tâches à l'administration centrale d'Élections Canada;
- la prestation de services en matière de finances et de passation de marchés à l'administration centrale et aux régions (p. ex. le traitement des paiements, l'administration des services de paie des travailleurs électoraux et le paiement de remboursements aux candidats);
- le déploiement de technologies de l'information, d'une infrastructure de télécommunications ainsi que de solutions et de services de systèmes administratifs modernes, à l'administration centrale et en région;

- une mise à l'essai des systèmes de TI dans le cadre d'une élection simulée menée dans cinq circonscriptions, mais utilisant l'ensemble de l'équipement, des applications et des systèmes à l'œuvre lors d'une véritable élection;
- l'apport d'un appui au personnel de l'administration centrale et en région, aux fins de la gestion des nombreux changements mis en œuvre pour la 42e élection générale.

Modifier le règlement relatif au Tarif des honoraires – élections fédérales

L'organisme a réalisé une présentation au Conseil du Trésor concluante, qui a permis d'accroître les honoraires versés aux préposés au scrutin et aux autres membres du personnel des bureaux locaux. Des sondages postélectoraux ont révélé que 81 % des travailleurs électoraux étaient satisfaits de leur taux de rémunération horaire lors de la 42e élection générale, comparativement à 78 % à la 41e élection générale.

Bien qu'Élections Canada ait toujours respecté sa norme de service, il lui a fallu plus de temps pour payer les préposés au scrutin en 2015 que lors des élections générales précédentes. La durée exceptionnelle de la période électorale (78 jours) et la hausse importante du nombre de préposés au scrutin (soit 55 000 de plus qu'en 2011) ont accru le volume et la complexité des mouvements de paie. L'organisme s'emploie actuellement à améliorer son service pour la prochaine élection générale.

Achever le cadre d'établissement de rapports sur l'élection générale de 2015

Élections Canada a finalisé la portée et l'approche entourant les rapports sur la conduite de la 42e élection générale. L'ensemble des rapports postélectoraux produits par l'organisation donnent aux Canadiens un aperçu complet et intégré de la 42e élection générale, et au Parlement, des conseils fondés sur des observations factuelles en vue d'améliorer l'administration des élections au Canada.

Renforcer la sécurité

En prévision de l'élection, Élections Canada a continué de prendre des mesures pour renforcer la sécurité en fonction des lacunes relevées dans un rapport de vérification de 2012. L'organisme a renforcé la gouvernance et la reddition de comptes relativement à la gestion de la sécurité ainsi que les contrôles visant la gestion financière et les actifs. De concert avec un vaste réseau d'organismes de sécurité publique, notamment des services de police locaux, l'organisme a assuré la sécurité des électeurs et des travailleurs ainsi que la continuité des activités pendant l'élection.

Renouveler le plan stratégique

L'organisme a continué de préciser l'orientation de sa planification stratégique pour la période de 2016-2019. Celle-ci vise à harmoniser davantage les activités de l'organisme avec les attentes en constante évolution des électeurs canadiens et des entités politiques.

Améliorer la gestion et la technologie de l'information

Pour la 42e élection générale, Élections Canada a conçu et mis en place plusieurs nouvelles applications de technologie et de gestion de l'information, y compris des systèmes en ligne pour l'inscription des électeurs, la révision de la liste électorale, et la gestion des demandes de renseignements et des plaintes. Il a déployé des systèmes d'information géographique, un logiciel de cartographie, et des systèmes modernisés de gestion de tâches et d'information aux électeurs, de même que des outils améliorés d'analyse et d'établissement de rapports. Un grand nombre d'électeurs et d'autres intervenants ont utilisé ces nouveaux outils et services numériques.

D'autres améliorations techniques ont été apportées au cours de la période visée par le présent rapport, notamment l'accroissement de la capacité des centres de données de l'organisme, le renforcement de la sécurité des TI, la mise en œuvre de MesRHGC, et la réalisation de travaux préparatoires pour le déploiement du système de paie Phénix.

Gérer les ressources humaines

Au cours de la période visée par le présent rapport, le Secteur du dirigeant principal des ressources humaines a continué de fournir un soutien à l'organisme pour la gestion de ses ressources humaines, particulièrement en ce qui concerne la capacité, la dotation, la paie, la santé et la sécurité, les langues officielles et la formation.

Ressources financières (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2015-2016
31 770 812	31 770 812	30 421 403	29 797 925	(1 972 887)*

*La diminution de 2 millions de dollars en 2015-2016 au titre des dépenses associées aux Services internes est principalement attribuable à la priorité accordée à la conduite et à l'évaluation de la 42e élection générale.

Ressources humaines (en équivalents temps plein [ETP])

Nombre prévu 2015-2016	Nombre réel 2015-2016	Écart 2015-2016 (nombre réel moins nombre prévu)
136	131	(5)

Section IV : Renseignements supplémentaires

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires qui figurent dans le *Rapport ministériel sur le rendement 2015-2016* se trouvent sur le site Web d'Élections Canada :

- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus[17]
- Vérifications internes et évaluations[18]
- Réponse aux comités parlementaires et vérifications externes[19]
- Politique d'achats écologiques[20]
- Rapport sur les frais d'utilisation[21]

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Rapport sur les dépenses fiscales fédérales*[22]. Ce rapport donne aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédéraux connexes. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisme

Renseignements généraux

Adresse
Élections Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec)
K1A 0M6

Téléphone
1-800-463-6868
sans frais au Canada et aux États-Unis

001-800-514-6868
sans frais au Mexique

613-993-2975
de partout dans le monde

Pour les personnes sourdes ou malentendantes
ATS 1-800-361-8935
sans frais au Canada et aux États-Unis

Télécopieur
613-954-8584
1-888-524-1444
sans frais au Canada et aux États-Unis

Site Web
www.elections.ca

Pour les médias

Téléphone
1-877-877-9515
819-939-1900
ATS 1-800-361-8935

Télécopieur
613-954-8584

Annexe : Définitions

Architecture d'alignement des programmes (*Program Alignment Architecture*) : Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou d'un organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

Cadre pangouvernemental (*whole-of-government framework*) : Cadre représentant les contributions financières des organisations fédérales qui reçoivent des crédits parlementaires par l'alignement de leurs programmes à un ensemble de 16 grands secteurs de résultat pangouvernementaux regroupés en quatre secteurs de dépenses.

Cible (*target*) : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'un organisme, un programme ou une initiative prévoit atteindre ou obtenir dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

Crédit (*appropriation*) : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

Dépenses budgétaires (*budgetary expenditures*) : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

Dépenses législatives (*statutory expenditures*) : Dépenses approuvées par le Parlement dans les lois autres que les lois de crédits. Ces lois énoncent l'objet des dépenses et les conditions en vertu desquelles elles peuvent être engagées.

Dépenses non budgétaires (*non-budgetary expenditures*) : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

Dépenses prévues (*planned spending*) : En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le Budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

Dépenses votées (*voted expenditures*) : Dépenses approuvées par le Parlement chaque année au moyen d'une loi de crédits. Le libellé du crédit établit les conditions en vertu desquelles ces dépenses peuvent être engagées.

Équivalent temps plein (ETP) (*full-time equivalent [FTP]*) : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'ETP est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

Indicateur de rendement (*performance indicator*) : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

Plan (*plans*) : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Priorité (*priorities*) : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

Production de rapports sur le rendement (*performance reporting*) : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

Programme (*program*) : Ensemble de moyens mis en œuvre et d'activités connexes qui sont gérés pour répondre à des besoins précis et obtenir les résultats visés, et qui sont traités comme une unité budgétaire.

Programme temporaire (*sunset program*) : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation officielle ne sont pas permanents. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

Rapport ministériel sur le rendement (*Departmental Performance Report*) : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui reçoit des crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le RPP correspondant. Il est déposé au Parlement à l'automne.

Rapport sur les plans et les priorités (*Report on Plans and Priorities*) : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui reçoit des crédits parlementaires. Il est déposé au Parlement chaque printemps.

Rendement (*performance*) : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons retenues ont été cernées.

Résultat (*result*) : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

Résultats du gouvernement du Canada (*Government of Canada outcomes*) : Ensemble de 16 grands objectifs établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés dans quatre secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Résultat stratégique (*Strategic Outcome*) : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats (*Management, Resources and Results Structure*) : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés en fonction du lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes

[1] http://lois-laws.justice.gc.ca/fra/lois/E-2.01/
[2] http://lois-laws.justice.gc.ca/fra/lois/E-3/
[3] http://lois-laws.justice.gc.ca/fra/lois/R-4.7/
[4] www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rep/est/dpr2016&document=legislation&lang=f
[5] www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rep/est/dpr2016&document=judicial&lang=f
[6] www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rec/eval/pes2015/ege&document=app2-index&lang=f
[7] www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html
[8] www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/finances/rgs-erdg/wgf-ipp-fra.asp
[9] www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rep/est/dpr2016&document=p8&lang=f#ftn20
[10] www.elections.ca/content.aspx?section=abo&dir=adv/acpp&document=index&lang=f
[11] www.elections.ca/content.aspx?section=abo&dir=adv/ecab&document=index&lang=f
[12] www.parl.gc.ca/Committees/fr/PROC
[13] www.elections.ca/content.aspx?section=abo&dir=adv/agdi&document=index&lang=f
[14] www.elections.ca/content.aspx?section=abo&dir=int/act/int&document=index&lang=f
[15] http://recef.org/
[16] http://thecommonwealth.org/commonwealth-electoral-network
[17] www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rep/est/dpr2016&document=details&lang=f
[18] www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rep/est/dpr2016&document=audit&lang=f
[19] www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rep/est/dpr2016&document=response&lang=f
[20] www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rep/dpr/dpr2016&document=pgp&lang=f
[21] www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rep/dpr/dpr2016&document=atip&lang=f
[22] www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp